

## **Lettre d'engagement**

[Le présent engagement est à compléter et à signer par la personne habilitée à engager l'établissement ou l'organisme Associé ou Partenaire et le président de l'Université de Toulouse, dans le respect des procédures internes aux deux structures].

L'Université Toulouse - Jean Jaurès, représentée par sa présidente Emmanuelle Garnier, et l'Université de Toulouse, représentée par sa présidente Odile Rauzy,

- Considérant que l'Université Toulouse - Jean Jaurès, membre fondateur de la COMUE de Toulouse, confie à l'Université de Toulouse le rôle de cheffe de file d'un collectif d'établissements et d'organismes et la marque « Université de Toulouse » pour une visibilité internationale renforcée,
- Considérant que l'Université de Toulouse accepte le rôle de cheffe de file pour le compte de ses associés et partenaires au bénéfice de sa meilleure visibilité internationale et de celle du potentiel scientifique du site,
- Considérant que l'Université Toulouse - Jean Jaurès, la COMUE de Toulouse et l'Université de Toulouse s'engagent à un déplacement progressif, dans le cadre de l'expérimentation, de tout ou partie des attributions de la COMUE de Toulouse vers l'Université de Toulouse, avec des moyens humains, financiers et matériels associés,

Définissent ci-après les modalités de leur association à la création de l'Université de Toulouse.

L'Université Toulouse - Jean Jaurès propose d'accéder au statut d'Associé de l'Université de Toulouse, signifiant une adhésion pleine et entière, aux principes suivants :

- Confier à l'Université de Toulouse la responsabilité de l'animation collégiale de la stratégie scientifique collective, dans la continuité des bonnes pratiques de la COMUE de Toulouse. Par « collective », il est entendu le périmètre constitué par l'Université de Toulouse et l'ensemble des établissements et organismes Associés et Partenaires de l'Université de Toulouse,
- Confier à l'Université de Toulouse la gestion de la marque et de la signature communes. Étant entendu que l'Université Toulouse - Jean Jaurès se propose de se retirer des classements généraux et internationaux au bénéfice de l'Université de Toulouse,
- Confier à l'Université de Toulouse l'animation du collectif scientifique et sa coordination pour le développement de grands projets communs et le choix partagé de leur portage, au service de la stratégie collective,
- Co-accréditer avec l'Université de Toulouse, le doctorat de l'Université Toulouse - Jean Jaurès pour une délivrance conjointe, dans les conditions précédemment définies avec la COMUE de Toulouse,
- Confier le pilotage des Pôles de recherche à l'Université de Toulouse, dans la continuité des attributions définies initialement au sein de la COMUE de Toulouse,
- Co-construire la stratégie collective et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les réussites collectives et la visibilité internationale de l'Université de Toulouse,
- Utiliser la charte graphique, la marque commune et le logo de l'Université de Toulouse en articulation avec la charte graphique de l'Université Toulouse - Jean Jaurès,
- Souscrire aux obligations qui découlent de l'évaluation de l'Université de Toulouse en cours d'expérimentation, pour une réussite du collectif.

L'Université de Toulouse, en qualité de cheffe de file, et dans le cadre de son association avec l'Université Toulouse - Jean Jaurès, adhère aux principes suivants :

- Animer en la stratégie collective en considérant l'ensemble des forces scientifiques, dont celles de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, au bénéfice d'une consolidation des potentiels disciplinaires et d'une interdisciplinarité renforcée entre l'Université de Toulouse et ses Associés et Partenaires,
- Animer en collégialité le Collège de coordination et les Conférences de la recherche, de la formation et communes, pour une mise en synergie des potentiels scientifiques, dont ceux de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, et la construction de projets collectifs communs et un choix partagé des structures porteuses,
- Co-accréditer le doctorat de l'Université Toulouse - Jean Jaurès pour une délivrance conjointe, incluant le pilotage des écoles doctorales et des docteurs, avec comme objectifs partagés, l'augmentation du nombre de doctorants co-inscrits, le renforcement de la formation dédiée à une meilleure insertion professionnelle, avec le concours de l'Université Toulouse - Jean Jaurès et des autres Associés à l'Université de Toulouse,
- Déployer son rôle de cheffe de file dans le cadre exclusif des responsabilités qui lui sont confiées. Cela exclut toute forme de représentation de l'Université Toulouse - Jean Jaurès auprès d'organismes de recherche, de partenaires académiques et socio-économiques, des collectivités, des agences d'accréditation, des agences de moyens, du ministère de tutelle, sauf autorisation expresse de l'Université Toulouse - Jean Jaurès.

Les parties s'engagent conjointement à mettre en œuvre un agenda de travail dès la création de l'Université de Toulouse afin de finaliser, d'une part, le texte des conventions liant l'Université de Toulouse et les établissements Associés et Partenaires, dans l'optique d'une signature sans délai, et, d'autre part, le schéma des instances de gouvernance de coordination, en vue d'inscrire ces éléments stabilisés dans le règlement intérieur définitif de l'Université de Toulouse.

Toulouse, le ..... décembre 2024.

Emmanuelle Garnier  
Présidente  
de l'Université Toulouse - Jean Jaurès

Odile Rauzy  
Présidente  
de l'Université de Toulouse